



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-148

**Signature d'une convention entre la ville de Dreux et la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir pour l'adaptation du logiciel technocarte et l'acquisition de tablettes  
(Enfance loisirs)**

**9.1**

Rapporteur : Yucel KISA

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice | <b>39</b> |
| Nombre de présents            | <b>30</b> |
| Nombre de pouvoirs            | <b>9</b>  |
| Votants                       | <b>39</b> |

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Sébastien LEROUX, Fouzia KAMAL donne procuration à Amber NIAZ, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA donne procuration à Alain GUENZI, Lydie GUERIN donne procuration à Caroline VABRE, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Une demande de financement en investissement a été proposée à la caisse d'Allocations familiales d'Eure- et-Loir pour l'adaptation du logiciel Technocarte au fonctionnement des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) de la Ville de Dreux ainsi que pour l'acquisition de deux tablettes pour les ALSH maternels Jean Zay et Paul Bert.

Le coût de ce projet s'élève à 5 518,80 €. La Caf a accordé à la Ville de Dreux une subvention de 1 919 €.

Pour percevoir cette subvention, il convient de signer la convention d'objectifs et de financement et la convention d'autorisation de programme.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et politique sportive,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Yucel KISA,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Approuve le projet de convention entre la Ville de Dreux et la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et loir pour l'adaptation du logiciel technocrate et l'acquisition de tablettes,
- Approuve le projet de convention d'autorisation de programme entre la ville de Dreux et la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et loir,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux

le 16 octobre 2023

**Le Maire,  
Conseiller régional,**



**Pierre-Frédéric BILLET**

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20231016-DEL2023-148-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023